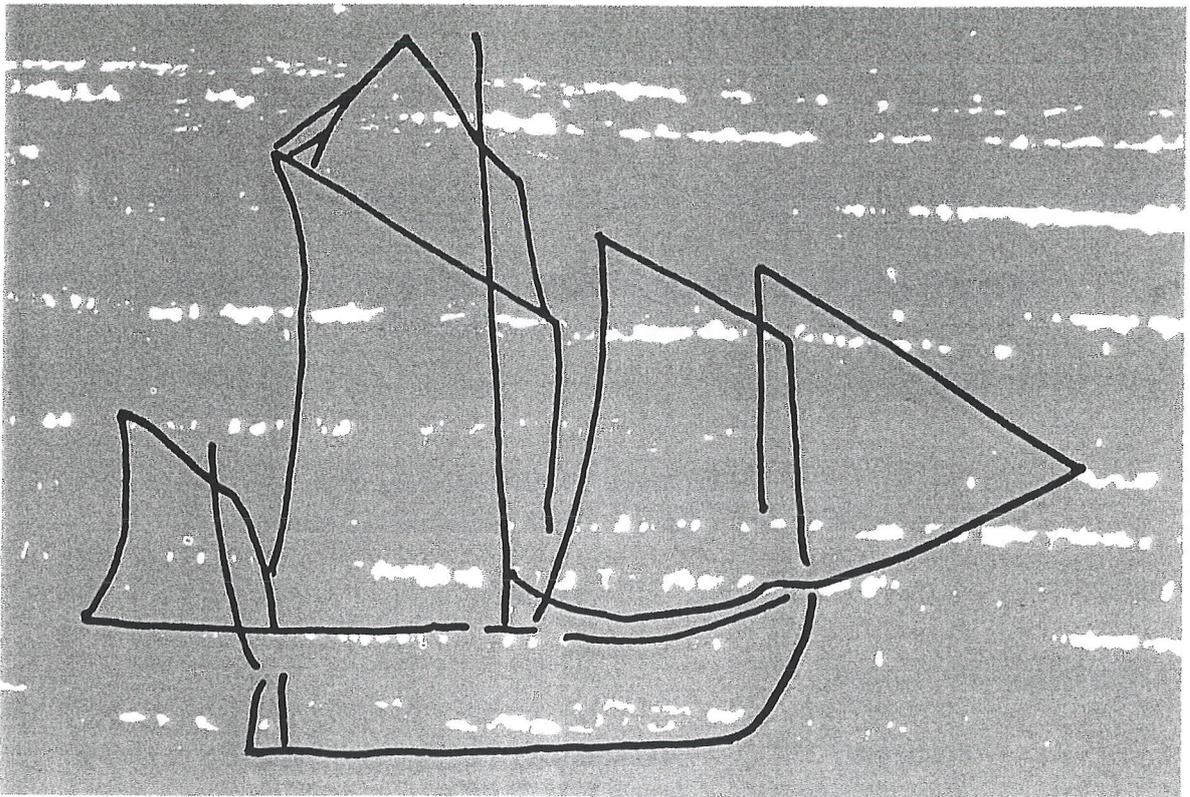


BERNIERES

OPTIQUE NOUVELLE



NUMÉRO

9

SOMMAIRE

- Editorial	page 3
- Station d' épuraton : suite	page 4
- Tempête sur Bernières	page 6
- Bernières durant la Seconde Guerre Mondiale	page 10
- Bernières : un très ancien terroir	page 14
- Un nouveau chemin de randonnée	page 18
- Etre SNSM à Bernières	page 20
- Bulletin d'adhésion	page 22
- Le coin des collectionneurs	page 23

Ce bulletin est celui de l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE
régie par la loi de 1901.

Siège social et correspondance
195, rue Fernand Tréhet 14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

- Président: Jean-Paul MAYER
- Vice-présidents: Jean CUISENIER
Francis DOGNIN
- Secrétaire: Maryvonne MOTTIN
- Secrétaire adjoint: Jean André FRANCOIS
- Trésorier: Stéphane MANDELKERN

EDITORIAL

Bernières Optique Nouvelle s'est toujours attachée à tenir ses engagements. Non seulement celui de tenir une parution bi-annuelle de son bulletin d'information - voici le numéro 9 -, mais aussi celui de défendre notre environnement et de contribuer à la mise en valeur de notre patrimoine architectural et culturel. Et la toute récente création de la Fondation du Patrimoine (cf. infra) est là pour nous conforter dans cette voie.

En ce qui concerne la défense de notre environnement, B.O.N. suit plus que jamais de très près la question de la station d'épuration, toujours envisagée, à proximité de notre village. Ce bulletin, comme les précédents, fait le point sur cet important dossier.

D'autre part, notre association poursuit différentes actions destinées à - mieux - faire connaître notre patrimoine bernierais. Ainsi oeuvre-t-elle pour la publication d'une plaquette sur notre église, en collaboration avec la Direction régionale des Affaires culturelles dans le cadre des *Itinéraires du Patrimoine*. Ainsi publie-t-elle différents topo-guides destinés à découvrir tant Bernières que ses abords immédiats. Ainsi publie-t-elle une nouvelle série de huit cartes postales contemporaines. Ainsi met-elle sur pied différentes expositions ...

Autant d'actions qui ne peuvent se faire sans vous, vous qui témoignez votre intérêt et votre soutien, vous qui apportez régulièrement votre adhésion à Bernières Optique Nouvelle. Et nous vous en remercions. Grâce à vous, nous pourrions développer encore davantage ces initiatives. Et comme dans chacun de nos éditoriaux, nous vous engageons à rejoindre encore plus nombreux les rangs de notre association.

Jean-Paul MAYER

STATION D'EPURATION : Suite ...

La position de Bernières Optique Nouvelle est bien connue de tous, tant par ses précédents bulletins que par différents articles parus dans la presse, par ses tracts ou bien encore par ses différentes actions d'information menées sur le terrain. Favorable à la création d'une station d'épuration qui s'avère absolument nécessaire pour réduire la pollution maritime, elle en conteste cependant et son *implantation géographique* - à proximité immédiate de notre village - et son *parti "architectural"* - un véritable monument-signal, visible du plus loin possible, édifié à la gloire de ses bâtisseurs et exploitants.



Voici le site actuellement retenu aux portes de Bernières.

Sur son *implantation géographique*, nous avons engagé deux actions:

* L'une visant à obtenir le sursis à exécution de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 31 mars 1995. Le Tribunal administratif de Caen ne nous ayant pas suivi, nous avons interjeté appel auprès de la Cour administrative de Nantes. Cette affaire est examinée le 13 mai 1996. Il est donc trop tôt au moment où nous publions ce bulletin pour connaître sa décision.

* L'autre qui est un recours pour excès de pouvoir, recours toujours pendant à ce jour devant le Tribunal administratif de Caen.

Nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de ces actions. Soulignons au passage qu'aujourd'hui, nous sommes les seuls à effectivement agir ainsi pour la préservation de notre environnement.

Sur son *parti "architectural"*, nous avons tout mis en oeuvre, lors de nos participations aux réunions du Comité de Pilotage du Syndicat Mixte d'Assainissement et de nos divers entretiens, pour faire infléchir le projet initial. Et ceci, avec un certain succès. Nombre de nos observations semblent avoir été suivies d'effet : les bâtiments d'exploitation paraissent maintenant mieux intégrés à l'environnement, les plantations sont beaucoup plus conséquentes, des vallonnements diminuent la perception visuelle de l'ensemble, à l'exception toutefois du bâtiment de pilotage.

Des résultats encourageants certes, mais qui ne sont qu'un début. Du moins, nous l'espérons. Affaire à suivre ... de très près !

J.P. Mayer

Une loi pour défendre l'environnement naturel et culturel

Après trois ans de préparation et de discussion, le gouvernement vient de déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale qui l'a voté en première lecture, créant une Fondation du Patrimoine pour protéger les éléments menacés du patrimoine public ou privé. Au titre du Ministère de la Culture, ce texte vise ce qu'il nomme le "patrimoine de proximité", des bâtiments tels que chapelles, halles de marché, puits, habitations qu'on ne peut traiter comme des "monuments historiques" mais qui concourent au caractère particulier des villes et des villages. Il vise aussi, au titre du Ministère de l'Environnement, les paysages et les espaces ruraux menacés de dégradation, hors des limites des parcs naturels classés. Madame Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement et maire adjoint de Cabourg, insiste sur l'importance que présente la protection des paysages pour le "tourisme vert", dont on sait qu'il est en plein développement, et préconise la création d' "emplois verts" pour l'entretien et la protection des paysages. La Fondation du Patrimoine aura pour vocation d'y pourvoir et d'aider les associations dans leurs activités pour la défense et la qualité de l'environnement.

Les actions que Bernières Optique Nouvelle a engagées pour mieux intégrer dans le paysage la station d'épuration projetée s'en trouve légitimée et confortée. Elles s'inscrivent dans le droit fil des missions de la Fondation du Patrimoine.

J. Cuisenier

TEMPETE SUR BERNIERES

Une analyse de Bernières-Météo

Les Bernièrais s'en souviendront longtemps...et la jeune station de Bernières-Météo aussi ! En effet, du 19 au 21 février 1996, une tempête de nord-est s'abat sur notre région, accompagnée de chutes de neige exceptionnelles, bloquant la circulation routière de Caen et de ses environs.

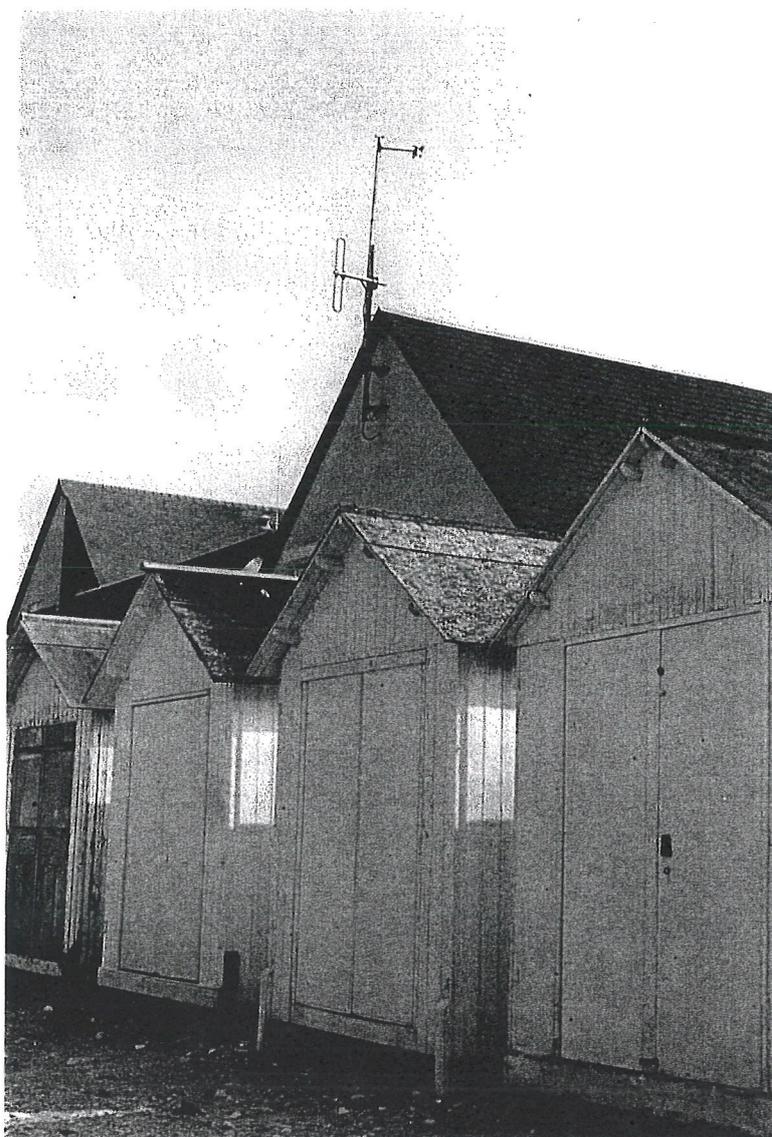


Photo des capteurs de notre station météo sur le toit du club de voile

Sur la côte, la conjonction de vents violents et de marées à fort coefficient (113 le 20 février, valeur atteinte seulement 2 fois dans l'année) provoque d'importants dégâts, notamment à Port-en-Bessin.

La station de mesure automatique de l'association Bernières-Météo (cf. article du bulletin numéro 6), située au club de voile de Bernières, enregistre heure par heure l'évolution de la situation.

L'objet de cet article est de montrer, à l'occasion de cet événement, quelques résultats de mesures fournies par notre installation et représentés par les trois graphiques ci-dessous (figures 1, 2 et 3).

Ils représentent l'évolution de la pression atmosphérique (fig. 1), de la vitesse du vent (fig. 2) et de sa direction (fig. 3) pendant la période du 19 février midi au 21 février midi, c'est à dire durant le plus fort de la tempête.

Nous comparerons ces relevés locaux avec les cartes "d'analyses surface" de Météo-France (figures 4 et 5), gracieusement fournies par sa station caennaise, qui représentent l'état de la situation météorologique au niveau du sol à un instant donné.

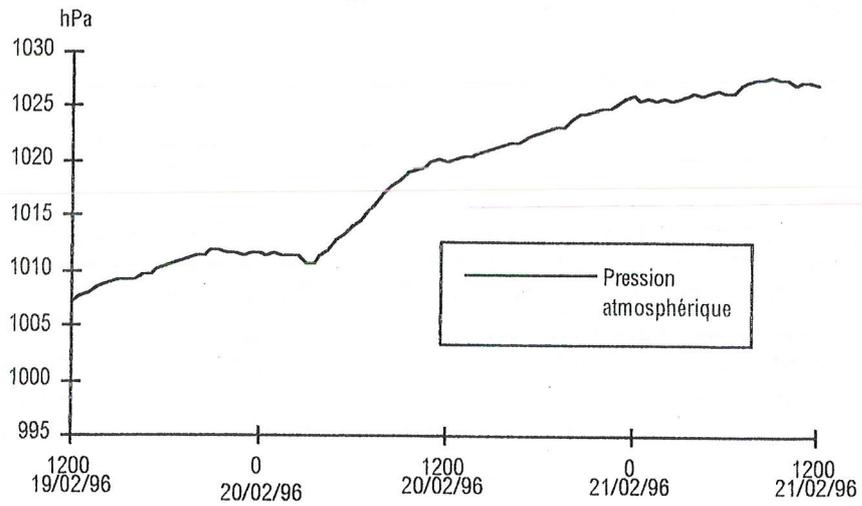


Fig. 1 : pression atmosphérique

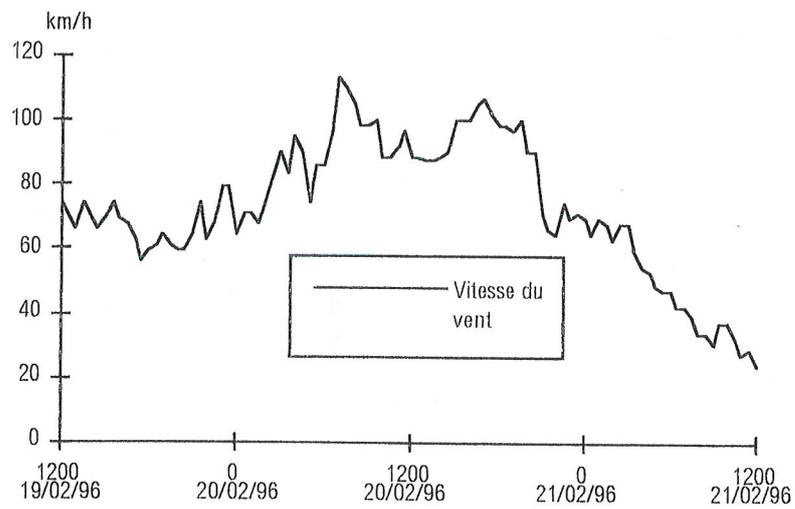


Fig. 2 : vitesse du vent

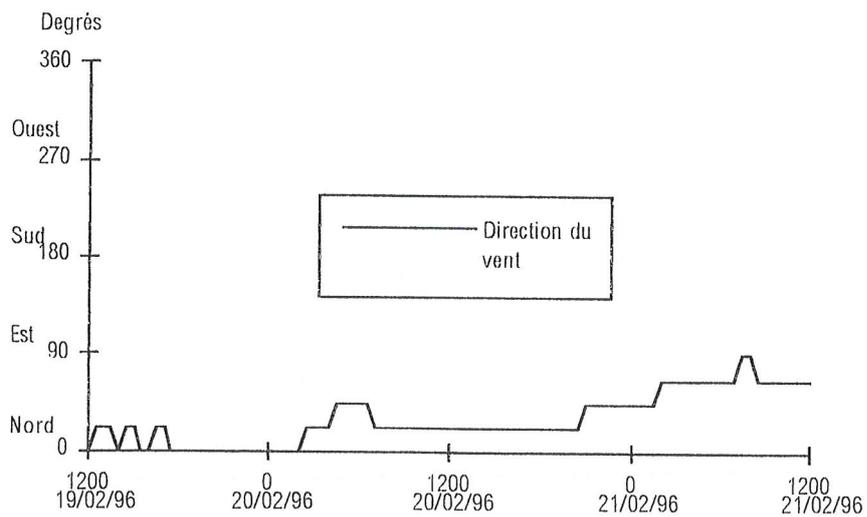


Fig. 3 : direction du vent

Analyse de la situation du 19 février 1996

Le 19 février à midi, notre station météo enregistre à Bernières une pression atmosphérique de 1007 hPa¹ (cf. fig. 1). Cette valeur est en accord avec l'analyse de Météo-France (fig. 4) où l'on voit que Bernières est situé entre les lignes d'égale pression (ou isobares) 1005 et 1010 hPa.

Au même moment notre station relève un vent d'environ 70 à 80 km/h en rafales (cf. fig. 2) et de direction nord à nord-nord-est (cf. fig. 3). Ces mesures peuvent être rapprochées de l'analyse de Météo-France (fig. 4). L'orientation du vent est en effet donnée par celle des isobares, et sur notre région elle est aussi de nord-nord-est. De même le resserrement des isobares traduit la force du vent : plus les isobares sont resserrées, plus la vitesse du vent est élevée. On peut déduire du resserrement des isobares sur la côte normande que le vent y est d'environ 70 à 90 km/h en rafales². Il y a donc accord entre nos mesures et l'analyse de Météo-France.

La situation générale nous est apportée par la carte figure 4 : un anticyclone puissant (1040 hPa) est centré au large de l'Irlande, et une dépression de 995 hPa est centrée sur l'Europe centrale, avec un noyau sur l'Allemagne et un autre noyau sur le golfe de Gênes. Cette situation engendre un vent violent de secteur nord-nord-est sur notre région.

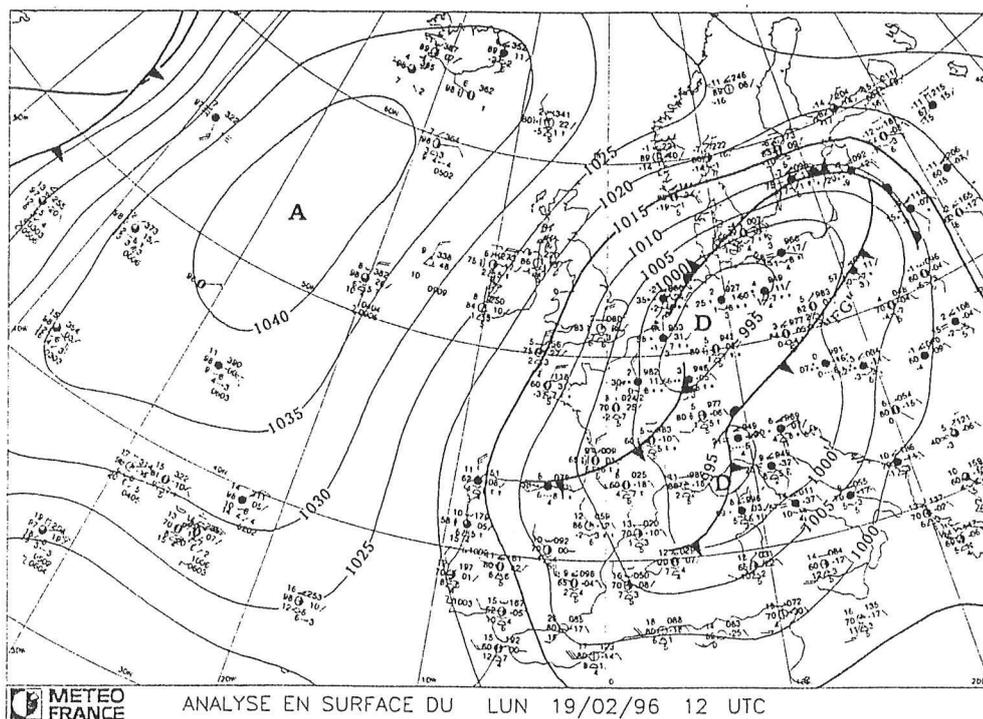


Fig. 4 : carte d'analyse de Météo-France du 19 février

L'évolution de la situation au 20 février 1996

Dans la journée du 20 février, la station météo mesure à Bernières une forte remontée de la pression atmosphérique : 15 hPa en 24 heures (cf. fig. 1). Cette variation de pression

¹ L'unité de pression atmosphérique officielle est l'hecto Pascal (hPa en abrégé). 1 hecto-Pascal = 1 millibar.

Remarque : La pression moyenne sur le globe est d'environ 1013 hPa. Dans nos régions d'Europe occidentale, le record de pression maximale est de 1050 hPa, tandis que le record de pression minimale est de 925 hPa. Les records absolus sont respectivement 1080 hPa (enregistré en Sibérie) et 870 hPa (enregistré au centre d'un cyclone tropical).

² La méthode du calcul n'est pas explicitée ici

s'accompagne logiquement d'un renforcement du vent (cf. fig. 2). Celui-ci devient maximum avec une vitesse avoisinant les 120 km/h en rafales. Puis dans l'après-midi, la pression se stabilise et le vent diminue notablement. Dans le même laps de temps, la direction du vent passe de nord-nord-est à est-nord-est (cf. fig. 3).

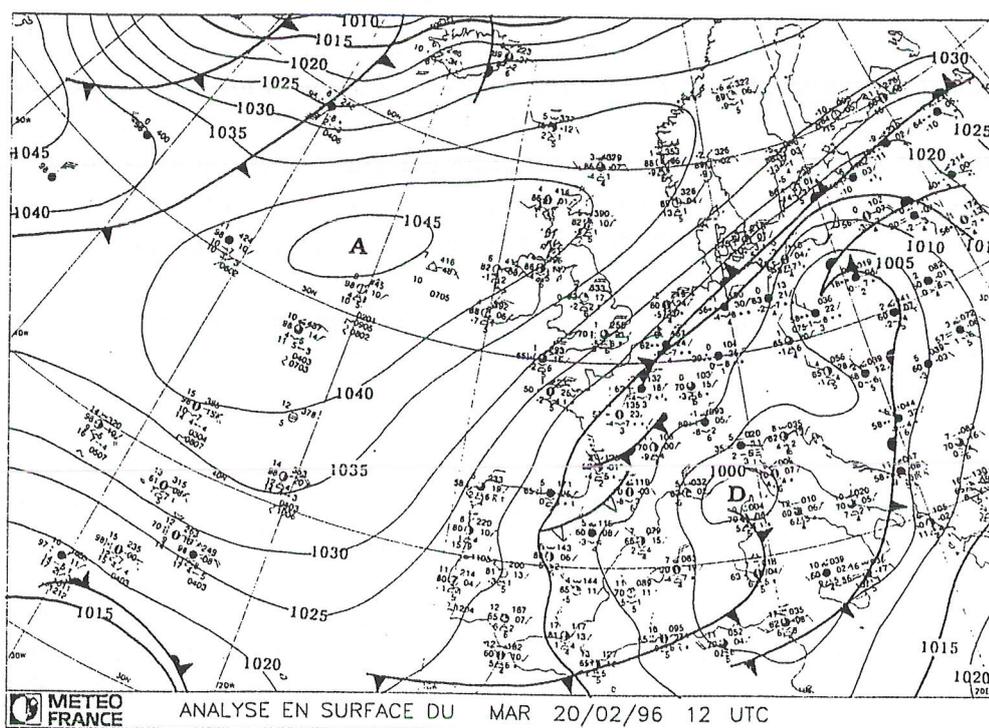


Fig. 5 : carte d'analyse de Météo-France du 20 février

La carte d'analyse de Météo-France du 20 février (cf. fig. 5) montre par rapport à celle de la veille un déplacement de l'atmosphère vers l'est. Les dépressions s'atténuent (1000 hPa au lieu de 995 hPa) mais l'anticyclone gonfle (1045 hPa au lieu de 1040 hPa). Celui-ci se rapprochant des côtes françaises, la pression remonte. D'autre part sur la côte normande, les isobares se resserrent, entraînant une augmentation de la vitesse du vent, et s'orientent davantage nord-est.

L'évolution de la situation météorologique à Bernières telle que perçue par notre station est donc là aussi en plein accord avec les synthèses de Météo-France ; preuve en est la pression relevée à Bernières à midi : 1020 hPa, égale à la mesure de Météo-France.

Les chutes de neige de l'après-midi associées à ce vent vont causer la formation d'importantes congères, notamment sur la route Caen-Bnières, tout en épargnant la bande côtière, la neige étant violemment soufflée vers les terres. Cet épisode venteux se termine le 21 avec la mise en place d'une nouvelle situation météorologique.

Cet article a donc eu l'ambition de montrer comment la station que nous avons installée permettait de suivre un événement météorologique spectaculaire et d'en mesurer les principaux paramètres. La pertinence des mesures effectuées est démontrée par le plein accord de celles-ci avec les observations et synthèses de Météo-France.

Par ces informations régulièrement recueillies, archivées et analysées, nous contribuons ainsi à mieux connaître la météorologie locale du site de Bernières, et à en diffuser les caractéristiques.

Stéphane Mandelkern & Yves Petit
Bnières-Météo

Avec l'autorisation du centre départemental de METEO-FRANCE

BERNIERES DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Il y a cinq ans maintenant, Sandrine Lesueur soutenait avec succès un mémoire de maîtrise d'histoire ayant pour titre exact : "La vie d'un village pendant la seconde guerre mondiale : Bernières-sur-Mer, 1939 - 1945". Ce mémoire remarquable résulte d'un long travail de recherches bibliographiques, d'un dépouillement minutieux des archives municipales et départementales ainsi que du recueillement patient de nombreux témoignages d'hommes et de femmes ayant vécu cette époque. Le résultat est ... captivant.

Bernières Optique Nouvelle a demandé à Sandrine de vous présenter une synthèse de ce travail. La voici. Remercions la.

Le poids de la guerre 1939-1940

La situation géographique de Bernières-sur-mer, en 1939, en bordure de la Manche, entre les terres et la mer, prédispose le village à certaines activités économiques.

L'agriculture concerne 70 actifs, mais occupe 90% des terres de la commune. La production agricole est surtout céréalière et l'élevage est important.

Une quinzaine de Bernièrais vivent de la pêche.

L'activité balnéaire est relativement récente et en pleine expansion. La plage, l'air iodé, les facilités d'accès, les activités de loisirs et le dynamisme du syndicat d'initiative sont des atouts importants. De nombreuses villas ont été construites vers Rive Plage. La majorité des estivants (70%) vient de la région parisienne.

L'étude démographique de Bernières-sur-Mer fait ressortir plusieurs évolutions. La population diminue à cause de l'exode rural, ce qui entraîne son vieillissement. En 1936, on comptait 803 Bernièrais. Mais la principale caractéristique du village est la fluctuation saisonnière du nombre d'habitants. En 1939, les capacités d'accueil de la commune ont permis d'accueillir des réfugiés espagnols.

La société bernièraise est contrastée et cloisonnée. Les "châtelains" dominent la vie politique et sociale. Les cultivateurs forment un groupe à part, même si le prolétariat rural est très important.

La municipalité de Bernières se place politiquement à droite. En 1939, Louis Tesnières, maire depuis 1935, démissionne. Le 13 mai 1939, le baron Brunet est élu à sa place.

A cette époque, les Bernièrais n'ignorent pas les risques d'un conflit avec l'Allemagne nazie, ils connaissent les principales règles de défense passive, comme celle de l'éclairage et l'éventualité d'atterrissage d'avions ennemis sur le territoire.

Le 1er septembre 1939, le maire de Bernières reçoit un télégramme du Ministère de la guerre : "La mobilisation générale est décidée pour le 2 septembre 1939 à compter de zéro heure". 24 Bernièrais rejoignent leur régiment en septembre, puis 4 autres en octobre.

Pendant la "drôle de guerre", les réfugiés affluent. En mai 1940, Bernières est devenu un village surpeuplé. Les problèmes sont nombreux : ainsi, le directeur de l'école constate que sur un total de 240 enfants, 141 sont des réfugiés à la rentrée scolaire de 1939. De nombreuses villas sont réquisitionnées pour loger les réfugiés. Bientôt la situation de la commune devient critique et l'assistance

devient une nécessité pour beaucoup de villageois. Toute la vie du village est désorganisée; par exemple "les deux boulangers de la commune sont mobilisés, et le pain se fait par des moyens de fortune".

Le 17 juin 1940, les Bernièrais écoutent le Maréchal Pétain, nouveau chef du gouvernement : il annonce qu'il faut cesser le combat. Dès le 18 juin 1940, les Allemands entrent dans Bernières, le village est désert, la petite troupe se dirige alors vers la mer, les soldats font le salut nazi comme pour défier Churchill.

Le poids de l'occupation : juin 1940 - juin 1944.

Le 25 juin 1940, les premiers ordres de la Feldkommandantur de Caen parviennent à Bernières : "Toutes les horloges doivent être mises à l'heure allemande. La vente d'alcool est interdite après 18 heures". Une nouvelle vie commence pour les Bernièrais...

Bernières est situé dans la zone occupée et placée sous l'autorité et l'administration allemande. En 1941, il est interdit de circuler sur la côte du Calvados. Le 20 octobre 1941, les Allemands créent "la zone côtière interdite". Un laissez-passer est obligatoire pour se rendre à Bernières.

Avec cette mise en quarantaine, les réfugiés repartent vers leur résidence principale.

Les combats de mai-juin 1940 ont fait une victime originaire de Bernières, mais 33 prisonniers en Allemagne. Les libérations de prisonniers de guerre se font au compte-gouttes, les familles peuvent cependant envoyer lettres et colis.

Pour limiter le chômage qui touche sa commune, le maire décide d'ouvrir un chantier d'adduction d'eau pour employer les chômeurs. La pêche est très réglementée par les Allemands : permis, embarquement de soldats, fouilles du

bateau... Toute l'économie balnéaire de Bernières est suspendue.

Désormais toute la vie économique, sociale et même culturelle passe par la municipalité. En zone occupée, le maire est l'intermédiaire de transmission du pouvoir en place et sa charge regroupe désormais tous les domaines de la vie.

Les interdictions se généralisent. Le 18 juin 1940, les armes à feu sont confisquées, la circulation en voiture est interdite. En 1943, on supprime au maire son autorisation de circuler en voiture. Le curé se voit interdit de défilé pour la première communion en mai 1944.

Les réquisitions sont nombreuses : les villas comme "la Cassine", "les Préaux", "la villa "Georgius", le mobilier, les terrains, etc...

Le gouvernement de Vichy nomme Louis Tesnières maire de Bernières en mai 1941, le portrait du Maréchal Pétain est accroché à la mairie et en 1943, le Ministère de l'Information demande même d'accrocher le portrait de Laval dans la grande salle de la mairie. La propagande de Vichy n'épargne pas la zone occupée.

Pendant ces 4 années, les Bernièrais supportent mal la présence allemande. Les agriculteurs sont contingentés, ils doivent livrer une grande partie des récoltes de céréales au service du ravitaillement général ; même les oeufs sont réquisitionnés par les Allemands. En 1941, la pomme de terre fait l'objet d'un vaste plan de culture. Les enfants des écoles sont mobilisés pour ramasser les larves de doryphores dans les champs. Enfin, de 1942 à 1944, la population subit les tirs d'artillerie de l'armée allemande. Chaque fois le bétail est rentré, les routes barrées, et la population doit rester enfermée chez elle.

Durant cette période, de nombreux Bernièrais ont été contraints de travailler pour les Allemands, surtout pour l'organisation TODT, chargée de construire le "mur de l'Atlantique". Ces fortifications de défense côtières prennent leur visage définitif à Bernières en 1944 sous l'impulsion de Rommel : des nids de

mitrailleuses, des mines et obstacles divers comme les "asperges de Rommel" (pieux surmontés d'une mine). La main-d'oeuvre est réquisitionnée : 128 femmes et 135 hommes à Bernières en mai 1944.

Les Allemands avaient dès juin 1940 déclaré la plage de Bernières comme territoire militaire. En 1942, la digue est à son tour réquisitionnée et fortifiée. En 1944, les terres cultivées sont minées. De nombreuses villas sont arasées comme "la Cassine", détruite le 14 janvier 1943.

A la veille du Débarquement, Bernières est occupé par la 716e Division d'infanterie allemande, la plage fourmille d'obstacles, dominée par des casemates. Un canon de 88 mm est camouflé dans un petit bois au sud de la commune.

Les réactions contre l'occupant sont faibles. Il s'agit d'infractions relatées dans la presse comme la circulation sans autorisation. La résistance est limitée. Il existait en 1944 un comité de libération, et Jean Witowski envoyait, grâce à un poste émetteur caché, des renseignements vers Londres.

Les sanctions prises par les Allemands contre les actes de sabotage de la résistance étaient lourdes. Ainsi 91 Bernièrais sont requis pour surveiller les voies ferrées. D'autre part, un Bernièrais arrêté par les Allemands en possession d'un tract anglais est envoyé comme prisonnier en Allemagne pendant 2 ans.

Le poids de la Libération, 6 juin 1944-1945.

L'opération Overlord est prévue depuis 1940. L'ouverture d'un second front en Europe était décidée. Le lieu fut choisi sur les plages normandes. Bernières, nom de code Juno, est l'un des secteurs britanniques. Il est divisé en 2 parties : "Mike" (Courseulles sur Mer) et "Nan" de Bernières à Saint-Aubin. Les forces anglo-canadiennes sur le secteur Nan sont : la 8e brigade avec les régiments : Queen's Own Rifles, le régiment de la Chaudière North

Shore et le régiment blindé Fort Garry Horse ; sans oublier la flotte de débarquement et la 6e division aéroportée.

Le plan prévoyait la prise de Caen le soir du 6 juin. La 8e brigade canadienne devait prendre pied sur la plage, capturer les nids de résistance allemande, puis rejoindre la 7e brigade qui effectuait la même mission à Courseulles.

Le 4 juin, le général Eisenhower choisit la date du mardi 6 juin et l'heure H est fixée entre 7 heures 25 et 7 heures 55 en fonction de la marée. Le 5 juin, la côte est bombardée.

Durant cette nuit, les habitants entendent les Allemands fuir. Les Bernièrais sont enterrés dans des abris creusés dans les jardins, tandis que les maisons croulent sous les obus.

A 5 heures 50, les Canadiens distinguent le clocher de Bernières." La mer est couverte de bateaux".

A l'ouest de Bernières, le Queen's Own Rifles prend la casemate de la Cassine au lourd prix de 65 morts. A l'est, le Royal North Shore débarque devant Rive-Plage sous la mitraille de la casemate de Saint-Aubin. Une fois le village investi, elle causa encore de lourdes pertes sur le rivage.

A 9 heures 30 Bernières est libéré.

Très vite les habitants renseignent les Canadiens sur l'emplacement des mines. L'accueil des libérateurs fut d'autant plus triomphal que de nombreux Canadiens parlaient français. Le Fief Péloquin est transformé en hôpital.

A 11 heures 45, le Général Keller (3e division canadienne) installe son P.C. dans un verger à Bernières. Tandis que le Royal Berkshire Regiment débarque, le Régiment de la Chaudière est arrêté sur la route de Bény par des tirs d'artillerie. Bény ne tombe qu'en fin d'après-midi. A l'est, le North Shore doit faire face à une âpre résistance allemande à Tailleville, qui n'est réduite que vers 20 heures.

A Bernières, le débarquement de la 9e brigade (5000 hommes) provoque un gigantesque embouteillage, on peut compter jusqu'à 500 véhicules de toutes sortes.

Au soir du 6 juin, l'objectif d'établir une tête de pont est atteint, les pertes militaires s'élèvent à une centaine d'hommes. Les prisonniers sont embarqués vers l'Angleterre. Mais les alliés sont loin de Caen et la résistance des Allemands s'organise autour de la station radar de Douvres.

A Bernières, 17 personnes civiles ont trouvé la mort dans les bombardements. Le village est détruit. Ainsi 38 maisons seront arasées en octobre 1945. De plus il faut déminer 600 hectares sur les 743 que comptent la commune. Mais Bernières est un village libre. Le 14 juin, le général de Gaulle débarque à Courseulles. Le 17, le sous-préfet de Bayeux renoue le dialogue avec les maires des communes libérées, et le 28 juillet 1944, la salle de la mairie est décorée avec les attributs du gouvernement provisoire.

Mais la guerre continue. Jusqu'au 12 septembre, Bernières subit des bombardements allemands.

L'armée anglaise recrute les Bernièrais sans emploi dans des unités de travail mobiles; des maisons sont réquisitionnées. Les Bernièrais libres ne sont pas hors de danger : les mines, la circulation des tanks, les munitions laissées par les Allemands sont autant de périls. Cette activité de "débarcadère géant" dure jusqu'au 1er janvier 1945.

Dans ces conditions, une vie normale reprend difficilement.

Le 9 juin 1944, M. Min est nommé administrateur municipal, puis maire en 1945, il est élu en avril-mai par les Bernièrais et Bernièraises.

Le problème des réfugiés réapparaît. Des manifestations charitables sont organisées pour les sinistrés, comme un arbre de Noël en décembre 1944. Le ravitaillement est réorganisé, mais le déminage des champs retarde la reprise des activités agricoles. En décembre 1945, 12 prisonniers allemands sont détachés chez les cultivateurs pour la remise en état des champs (une fois le déminage effectué). Le 14 septembre 1944, les marins de Bernières reçoivent un avis favorable de sortie, tandis que la reprise du commerce est favorisée par la présence des troupes. Le problème principal reste le logement. Le 7 août 1944, un plan d'organisation des travaux de reconstruction est mis en place.

Pour son rôle dans la libération de la France, le village de Bernières sur Mer est décoré de la Croix de guerre avec étoile d'argent. Mme Hettier de Boislambert (propriétaire du Fief Pelloquin) fut nommée marraine du Régiment de la Chaudière et reçut la Croix de Chevalier de la légion d'honneur. Les victimes civiles reçurent la mention "Mort pour la France". Le 11 août 1945, le Premier ministre canadien vient en visite officielle à Bernières.

Les monuments et dédicaces sont nombreux. Le Régiment de la Chaudière, francophone, a particulièrement marqué la mémoire des Bernièrais. Le nom des rues et des associations bernièraises témoignent de cette reconnaissance toujours vivante vis à vis des libérateurs.

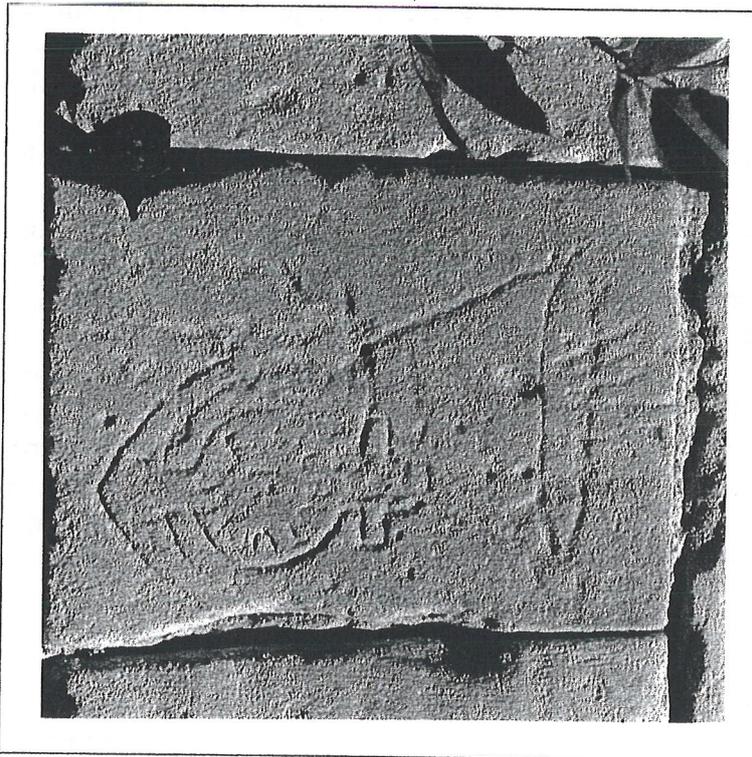
Sandrine LESUEUR

Rappelons que les colonnes de *Bernières Optique Nouvelle* sont largement ouvertes non seulement à tous ceux qui veulent apporter leur témoignage sur des événements passés ou présents intéressant la vie de Bernières mais aussi à toutes les associations locales. N'hésitez pas à nous contacter au siège de B.O.N.

BERNIERES : UN TRES ANCIEN TERROIR

Beaucoup connaissent l'existence de graffitis encore lisibles sur certains vieux murs de Bernières, tous représentant d'anciens bateaux. Ont-ils été gravés par les marins avant leur départ pour de lointaines campagnes de pêche, comme certains le suggèrent ? Quoi qu'il en soit, il existe d'autres graffitis, situés pour certains à l'intérieur de bâtiments ou de maisons d'habitation, aux thèmes bien différents. Ainsi celui-ci, relevé chez J.P. Simon, qui offre la particularité de représenter ensemble une ancre et une gerbe de blé. Tout le symbole de Bernières, repris dans ses propres armes, évoquant à la fois son passé maritime mais aussi agricole.

Partant de ce graffiti, Jean Cuisenier brosse à grands traits l'évolution du terroir. Passionnant pour la connaissance de Bernières.



Le voyageur en provenance de Caen qui se dirige vers Bernières ne manque pas de remarquer, sitôt la route allant de Douvres à Reviers croisée, la vaste étendue de plaine qui se découvre à ses yeux et les clochers qui pointent de Saint-Aubin, Langrune et La Délivrande. Peu d'arbres apparaissent à l'horizon, sinon ceux des parcs des grandes propriétés du village et les maigres frondaisons du bois des Rues.

Le paysage évoque celui des plaines du Neubourg, de la Beauce ou de l'Aisne. Et de fait l'agriculture à Bernières est productive comme celle de ces hauts lieux des performances agricoles françaises. Les rendements en blé, en betteraves, en lin y sont comparables. Les exploitations y sont moins étendues mais elles approchent ou avoisinent une centaine d'hectares chacune et leur compétitivité ne le cède en rien à celles de leurs rivales des grandes plaines céréalières. Et l'on en vient à oublier que le terroir de Bernières, tel que nous le voyons aujourd'hui, est le produit d'une histoire récente qui, pour l'essentiel, date d'après la seconde guerre mondiale : celle du remembrement des propriétés, de la suppression des haies et de la restructuration des chemins.

Une plaine ou un bocage?

Les géographes nomment "plaine de Caen" cette partie du département du Calvados qui va de la Seullès à l'Orne et du littoral de la mer au sud de Caen. Mais c'est une appellation récente, imposée par les

manuels scolaires du XIXe siècle et qui n'a jamais correspondu à une unité écologique et culturelle. Sous l'ancien régime, avant donc que le département du Calvados soit constitué et nommé d'après le nom du rocher sis au large d'Asnelles, cette portion du territoire normand faisait partie du Bessin historique. L'agriculture et le maraîchage y étaient certes plus développés qu'à l'ouest de la Seulles, mais le paysage était semblable de part et d'autre de cette rivière. C'est ainsi que le chemin allant du hameau de La Criex à Tombettes, ou chemin des Rues, était entièrement bordé d'arbres ou d'arbustes. Le site de Tombettes même était un bois : il en reste des traces et des haies entourent encore les jardins de ce qui fut longtemps un hameau. Pareillement, des haies épaisses, ou l'orme prédominait, comme la "haie Canchy", partant du manoir de la Luzerne au sud, en direction de Tailleville au nord, coupaient les vents d'ouest. Plus près du village, les herbages plantés de pommiers étaient clos de haies : il n'en subsiste plus que quelques rares vestiges, à l'est et au sud de La Criex, à l'ouest du fief Pelloquin, à l'est de Quintefeuille et à l'ouest de La Luzerne.

Les chemins ruraux suivaient, jusqu'au remembrement de très anciens tracés. Il y a même des raisons de penser que le chemin de Bernières à Courtisigny, aux Fossés Saint-Ursin, maintenant interrompu par le quadrillage imposé par les ingénieurs du génie rural lors du remembrement, remontait aux temps protohistoriques: on a découvert récemment, à l'emplacement prévu de l'usine de traitement des eaux usées, un site datant des environs de 1500 avant J.C.! Quant aux parcelles de terre, elles étaient si petites la plupart, jusque dans les années 1950, quelques ares ou quelques dizaines d'ares chacune, que leur taille formait un obstacle à l'utilisation du tracteur. Aussi les agriculteurs modernistes s'employèrent-ils à créer, dès avant le remembrement, des unités d'exploitation plus grandes en réunissant, pour les travaux agricoles, des parcelles voisines appartenant à des propriétaires différents.

Il est vrai que de grandes parcelles de plusieurs hectares chacune, contribuaient à donner au terroir de Bernières, avant le remembrement, un caractère de "plaine" plutôt que de "bocage". Chacune de ces grandes parcelles a son histoire, liée souvent à l'histoire de la seigneurie dont elles dépendaient avant la Révolution : Telles sont les terres du fief Pelloquin, du fief de La Criex, du fief de la Luzerne, souvent closes de haies en tout ou en partie. Petites ou grandes, les parcelles du terroir de Bernières étaient aisément localisables par les habitants à une époque où l'on ne disposait pas de carte, d'après le nom de la *delle* (vieux mot d'origine gallo-romaine) où elles étaient sises. Le cadastre établi sous l'ordre de Napoléon a reporté ces vieux noms de lieux sur les cartes. Les agriculteurs de Bernières les connaissent toujours : delle du Fond du Val, delle du Mont Saint-Sauveur, Sur le Mont de Caen (où : Au Monte Aux Camps; sur la côte, on prononce *c* dur et non *ch* pour champs), delle de Tombettes, Les Perruques, delle du Camp de Pie, delle du Bout-Favry, delle de la Petite Guerre, etc...

Ainsi l'extrême division de la propriété aux champs, jointe à la présence de grandes parcelles dépendant des grandes seigneuries, ont longtemps donné au terroir de Bernières, cet aspect mixte dont il reste des traces aujourd'hui : celui d'un bocage et celui d'une plaine de grande culture.

Un habitat concentré ou un habitat dispersé?

L'opposition est frappante de nos jours entre une plaine agricole qui s'étend sur plusieurs kilomètres du sud au nord d'une part et une agglomération concentrée autour de l'église d'autre part. Hors cette opposition est relativement récente, elle aussi, puisque les constructions édifiées entre le bourg et le hameau de La Rive (autour du manoir de La Luzerne) d'une part, entre le bourg et le hameau de la Criex d'autre part, datent d'après la seconde guerre mondiale. De vastes espaces demeurent encore aujourd'hui entre

le lotissement du Grand Parc et le bourg, qui montrent que la concentration de l'habitat est loin d'être achevée.

Si l'on remonte à une époque plus haute, au milieu du XIV^e siècle, l'équilibre entre les terres agricoles et les habitations était tout à fait différent. Il y avait en effet, outre le hameau de La Crioux, un hameau à Tombettes et un village entier avec son église et son cimetière aux Fossés Saint-Ursin, qui a entièrement disparu : le village de Courtisigny. Et au voisinage du manoir actuel de La Luzerne, qui ne date que du XVI^e siècle, il y avait le port, ses installations et ses magasins. Le territoire de Bernières comptait donc six sites différents d'habitations, distants les uns des autres d'un à trois kilomètres qu'un réseau de chemins reliait les uns aux autres.

Et si l'on remonte encore plus haut dans le temps, à l'époque gallo-romaine, c'est encore autour de plusieurs sites distincts que s'articule le terroir de Bernières : l'un à La Rive, ou pour mieux dire au Castel, avec son *fanum*, ou petit temple, surmontant le port, un autre au voisinage de l'église actuelle et de l'ancien cimetière; un troisième à La Crioux et un quatrième à Tombettes.

Quant aux hautes époques de la protohistoire, elles restent à explorer. Ce dont on est sûr, c'est que le terroir compte plusieurs sites caractéristiques : simples foyers entourés de vestiges d'outils et d'alimentation, larges complexes d'habitations, fonds de cabanes divers. Mais on n'a pas encore découvert de vastes monuments protohistoriques comme cette sépulture aux environs de Reviers.

Le terroir demain?

De cet aperçu du terroir bernierais, trois indications se dégagent pour le développement ultérieur :

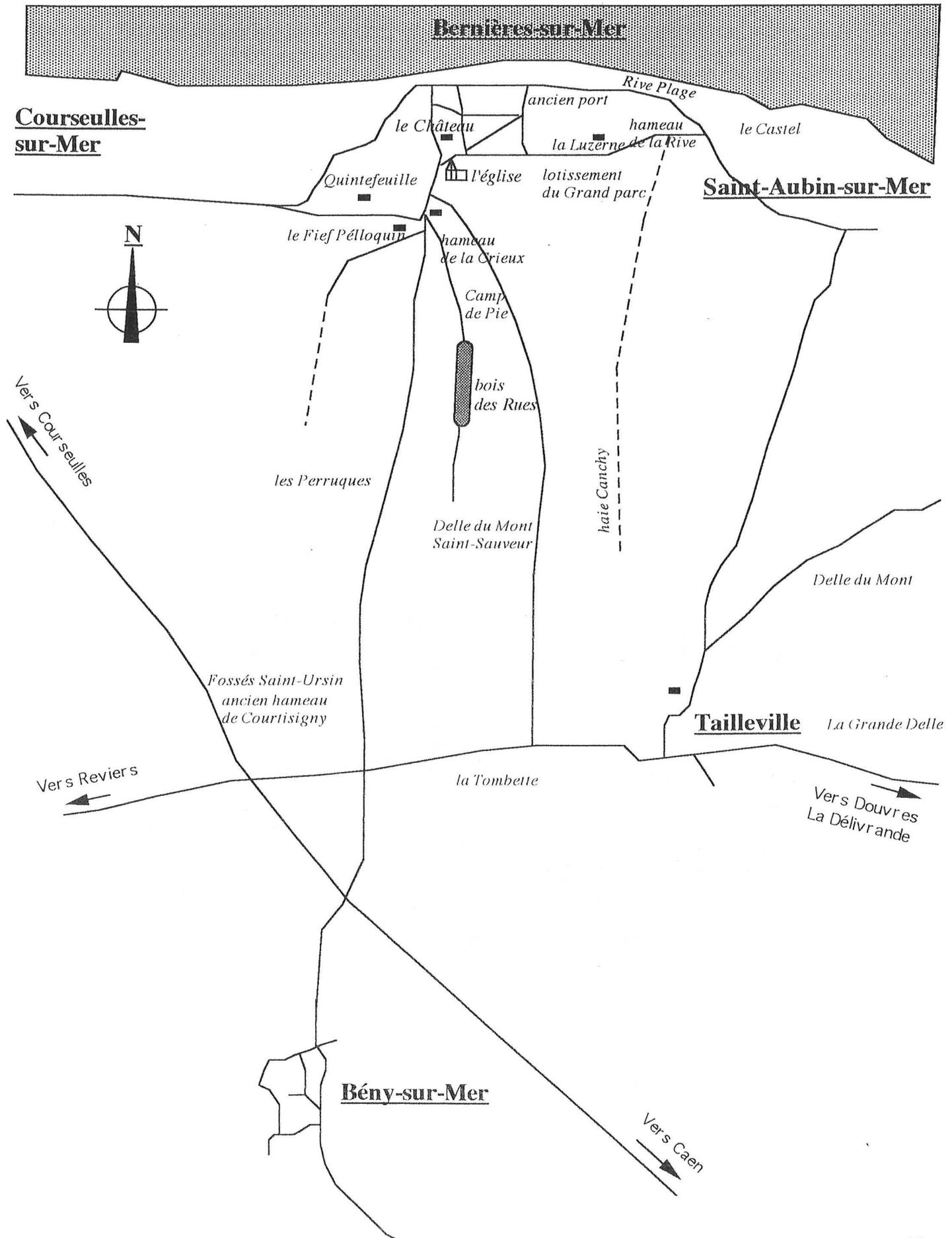
- Il convient de distinguer le mouvement de concentration des exploitations agricoles que requièrent les techniques de production et les exigences de productivité actuelles, d'une part; et la destruction des haies et des bois dont les

effets négatifs sont bien mieux connus aujourd'hui que lors du remembrement. Conformément aux directives les plus récentes du ministère de l'Environnement, une politique de réhabilitation ou de replantation des haies ou des bois est à mener énergiquement pour restaurer le terroir.

- Le mouvement séculaire de concentration de l'habitat autour d'un petit nombre de sites et, finalement, autour du bourg, n'est pas achevé. Plutôt que de le contrarier par l'extension des lotissements périphériques, la commune serait bien avisée de le parachever en facilitant la construction dans les espaces situés entre les anciens sites d'habitations, et d'abord entre le bourg, La Luzerne et le Grand Parc. A la différence de communes voisines comme Courseulles ou Langrune, l'habitat à Bernières souffre en effet d'être encore trop dispersé, les sites sont encore mal connectés non seulement entre eux mais aussi avec le centre du bourg.

- Nombreux et dominants autrefois dans la population, les agriculteurs ne sont plus à Bernières qu'un petit nombre de familles. Quand naguère tout le monde, ou presque, participait aux travaux agricoles, plus personne aujourd'hui, sinon les agriculteurs eux-mêmes, n'en connaît les techniques, les contraintes et les résultats. A l'inverse, les professionnels de l'agriculture, soumis aux rigueurs de la productivité et à la loi du marché, comprennent mal les déceptions d'une population pour qui un espace vide, quadrillé et désert, n'est plus un *terroir*, mais un *terrain* pour l'exercice d'une activité industrielle. Une concertation s'impose entre les uns et les autres pour retrouver l'art de composer le terroir avec les objectifs et les moyens d'aujourd'hui. Gageons que l'agriculture et l'écologie y trouveront leur compte.

Jean Cuisenier

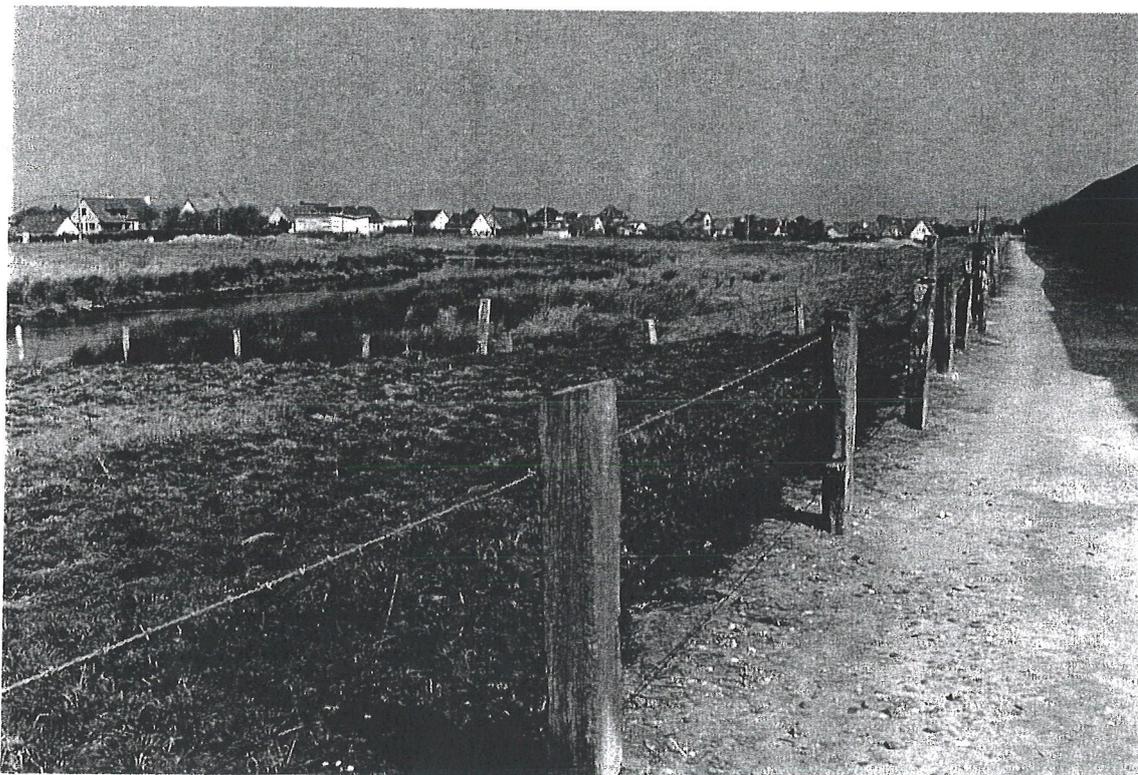


UN NOUVEAU CHEMIN DE RANDONNEE ! "LE VAL DE LA CAPRICIEUSE"

L'association a développé un troisième chemin de randonnée, à l'est de Bernières, qui vient compléter les deux premiers circuits existants, la "Vallée de la Mue" au sud de Bernières et la "Vallée de la Seules" à l'ouest.

Ce nouveau circuit se dirige, à l'est, vers la Brèche du Moulin entre Langrune-sur-Mer et Luc-sur-Mer puis remonte le val de la Capricieuse jusqu'à la-Délivrande. Il emprunte ensuite, partiellement, l'ancien chemin des pèlerins pour regagner Bernières.

Un nouveau topo-guide va être édité, et sera disponible en juin prochain. Il met en valeur les curiosités et les richesses architecturales des différents villages traversés et décrit sommairement les chemins proposés; mentionnons, entre autres, le sentier bien aménagé le long de la Capricieuse et le chemin des pèlerins qui permet d'apprécier la vue sur la mer, la côte et ses clochers, avec ses paysages changeant selon l'humeur du temps et l'heure de la journée.



Ci-dessus : Au départ de Bernières, le chemin du Castel.

RANDONNEES PEDESTRES

Deux randonnées pédestres sont programmées pour cet été, les
Samedi 13 juillet 1996 et Vendredi 16 août 1996.

Il est envisagé d'inaugurer le circuit du "Val de la Capricieuse" en juillet et d'effectuer le parcours de la "Vallée de la Mue" au mois d'août. Des renseignements détaillés seront donnés, en temps utile, par affichettes apposées au Syndicat d'Initiative et chez les commerçants.

Ce dernier circuit du "Val de la Capricieuse", mis au point par *Bernières Optique Nouvelle*, vous fera découvrir des endroits vraiment charmants !



Ci-dessus : la Promenade Thomas de Douvres le long de la Douvette, à Douvres.

Ci-dessous : toujours à Douvres, la Baronnie et l'église.



ETRE SAUVETEUR SNSM à BERNIERES.

Une nouvelle saison se prépare avec ses joies ... et ses dangers ! Sur la plage, le poste de secours accueillera bientôt de nouveaux résidents : les sauveteurs de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. La municipalité, consciente de l'importance de leur présence et de leur rôle, met en oeuvre les moyens nécessaires pour les loger et les rémunérer et octroie chaque année à ce service une subvention de fonctionnement. Pour nous éclairer sur leur action que nous connaissons mal, nous avons rencontré Manu, 21 ans, qui fut sauveteur volontaire à Bernières pendant deux ans.

***Bernières Optique Nouvelle :** Quel est le rôle exact d'un sauveteur dans un poste de secours sur une plage ?*

Manu : Notre rôle est double. D'une part la surveillance, l'information d'autre part. Nous surveillons les baignades, nous informons les gens des dangers : courants, bancs de sable, épis ... Nous les rassurons, nous répondons à leurs questions et nous veillons au bon déroulement des activités sur la plage. Nous devons aussi porter secours aux victimes éventuelles et soigner les petites blessures, comme les coupures, piqûres ou écorchures ... Une autre facette de notre rôle est de faire respecter les arrêtés municipaux concernant la vie sur la plage et sur l'eau.

***B.O.N. :** Vous êtes plusieurs sur la plage. Comment fonctionne le poste de secours ? Y a-t-il une hiérarchie ?*

M. : Le fonctionnement du poste de secours est assuré par des "sauveteurs", des "sauveteurs qualifiés", un "chef de poste" et un "président de station". Le président de station est bénévole. Il gère le poste, achète le matériel (mécanique, pharmacie, ...) et intervient dans le fonctionnement du poste quand il y a un problème. Le chef de poste est responsable du poste de secours. Il s'occupe de la main courante, sorte de livre de bord du poste, et de tout ce qui est administratif. C'est lui qui affecte les différentes tâches aux membres de l'équipe. Les sauveteurs et les sauveteurs qualifiés (au moins deux ans d'expérience sur une plage) sont répartis en patrouille "lame" qui marche au bord de l'eau, face à la mer, et en patrouille "zodiac" qui s'assure que chacun respecte sa zone, baigneurs, plaisanciers, véliplanchistes, cavaliers ... et intervient s'il y a lieu. Une personne enfin surveille depuis la vigie.

***B.O.N. :** Quelles ont les conditions requises pour être sauveteur ? Quelle est la formation exigée ?*

M. : La formation se fait sur dix mois. Il faut passer plusieurs examens : le BNPS (Brevet National de Premiers Secours), le CFACSE (Certificat à la Formation des Premiers Secours en Equipe), le BNSSA (Brevet national de Secourisme et Sauvetage Aquatique), le Permis Mer ainsi que le CRR (Certificat Restreint de Radiophonie). A

cela, il faut ajouter deux semaines d'entraînement au secourisme, deux autres semaines d'entraînement à la natation et enfin quatre journées d'exercices en mer.

B.O.N. : Vous qui passez deux mois par an au bord de la mer, pensez-vous que la plage soit dangereuse ?

M. : Une plage est toujours dangereuse et je ne peux que conseiller de toujours se renseigner avant d'exercer une activité liée à la mer.

B.O.N. : Avez-vous quelques souvenirs, bons ou moins bons, à nous confier ?

M. : Dans les mauvais souvenirs, je mettrais quelques insultes formulées par des gens bornés et un côté assez désagréable de notre mission : faire la police ... Mais il me reste surtout de bons souvenirs : la formation qui est passionnante, les bonnes relations entretenues avec les vacanciers, les remerciements des gens secourus, leur reconnaissance ...

B.O.N. : Un grand merci pour toutes ces précisions et très bon été dans votre prochaine affectation.

Il faut souligner que l'équipement et le fonctionnement de la station de Bernières ont très favorablement évolué ces dernières années. Cependant le Président souhaite encore améliorer les services rendus, comme par exemple étendre la surveillance à une plus grande partie de la plage. Mais pour cela, il faudrait plus encore de personnel, un second bateau et par conséquent, plus de financement

A. François
M. Mottin

"Les Sauveteurs en Mer" sont regroupés depuis 1967 au sein d'une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Les Sauveteurs en Mer, qui sont plus de 5.000, sont motivés par:

-la passion de la mer.

-l'altruisme

-la générosité.

Pour eux, le bénévolat est une tradition. Et ce bénévolat est la meilleure et la moins onéreuse des réponses aux questions de sauvegarde des vies humaines dans la zone côtière.

La S.N.S.M. reçoit des subventions de l'Etat, des Régions, des Départements ainsi que des Collectivités locales. Mais ces fonds sont insuffisants et doivent être complétés par les cotisations de ses membres, par celles de particuliers et de sociétés, par des dons et des legs ou encore par des actions de partenariat.

Pour tous renseignements ou soutiens, vous pouvez contacter directement le Président de la station de Bernières : Mr. P. LEBERTRE (rue du Régiment de la Chaudière).

Chers amis,

Nous savons tout l'intérêt que vous portez à Bernières Optique Nouvelle et combien vous avez su soutenir jusqu'à présent son action.

Depuis de nombreux mois, notre association s'attache à préserver Bernières de la construction, à ses abords immédiats, d'une gigantesque usine d'épuration que nous voulons voir déplacée et, en tout état de cause, mieux intégrée à notre environnement qu'elle ne l'est actuellement.

Notre association est la seule à ce jour à se battre contre ce projet. Rien n'est inéluctable si l'on s'en donne les moyens. Et ces moyens, c'est vous qui les détenez, en rejoignant notre association ou en vous mettant à jour de vos cotisations, si ce n'est déjà fait !

Pour qu'elle puisse agir le plus efficacement possible, notre association doit être la plus représentative possible. Elle doit avoir les moyens de ses actions.

Bernières Optique Nouvelle a besoin de vous.

A D H E R E Z

Comptant sur vous, bien cordialement.

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.

NOM:.....

PRENOM.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE :

demande mon adhésion à l'association Bernières Optique Nouvelle.

A : LE :

SIGNATURE :

Ci-joint règlement de ma cotisation de membre actif : 100 fr. ou 150 fr. pour un couple.

Retournez votre demande d'adhésion au siège de l'Association :
195 rue Fernand Tréhet, 14990 Bernières-sur-Mer.
Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau.

Le Coin des Collectionneurs



Le café hôtel restaurant du Centre. Cliché pris au début des années 1920.



L'entrée de la plage, au débouché de l'actuelle rue du Rgt de la Chaudière.
Cliché de la même époque.

